

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT D'OLARGUES  
En date du 28 juillet 2016-07-31**

Présents : M. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoints au Maire)

MM. AZEMA Jean – RABOU Roger (Conseillers)

Mmes BARTHES Patricia – FONTES Viviane – MOLINARI Lucile – ROUANET Gisèle (Conseillères)

M. Jean-Claude ME NAUT a été nommé secrétaire de séance.

M. Bernard FONTES (Maire) ouvre la séance à 18h00 en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il remercie Conseillères et Conseillers de leur présence. Il confirme le départ de Mme SOUIRY Emilie pour raisons personnelles le 26 juillet 2016. Il la remercie de son assiduité et de sa participation active aux séances du Conseil et lui souhaite les meilleures chances de réussite dans sa nouvelle installation sous d'autres cieux. Sa lettre de démission a été transmise le même jour à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La séance se poursuit selon l'ordre du jour :

1 – Un rappel succinct du compte-rendu du dernier conseil municipal est fait par Monsieur le maire. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Madame Anne GASTESOLEIL présente un avenant au règlement intérieur du cimetière concernant la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Cet avenant, valant règlement intérieur du nouvel espace funéraire, est adopté à l'unanimité après quelques modifications de détail (voir affichage ci-contre).

3 – Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement mis à jour pour l'année 2015. Le rapport, consultable en mairie, est approuvé à l'unanimité.

Divers :

L'Association Agir pour l'Environnement et l'Union Nationale de l'Apiculture mobilisent les communes contre le report au 01/01/2020 par le gouvernement de l'interdiction totale des insecticides néonicotinoïdes qui causent d'irréparables dommages aux abeilles. Sachant que les arrêtés communaux d'interdiction partielle ou totale de l'utilisation de ces insecticides ne sont pas encore légalement recevables, le Conseil municipal a choisi de voter une motion reprenant les termes d'une lettre rédigée par ces deux organisations pour souligner les graves dangers que fait courir ce report aux ruches et à la pollinisation d'un grand nombre d'espèces végétales utiles et sauvages.

Vient de parvenir à la mairie une motion signée d'une majorité d'habitants de Raspaillac demandant l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin. Le Conseil est très sensible aux économies créées par une telle mesure prise à l'échelle d'un hameau et plus encore de la commune. Il est toutefois remarqué que le tableau électrique de Raspaillac est aussi celui de la Fontésie dont les habitants n'ont pas été consultés. Restent aussi quelques personnes, âgées pour la plupart, qui craignent cette extinction des feux au cœur de la nuit. Il est proposé de discuter ce problème lors de la consultation que sera faite hameau par hameau pour le Plan Local d'Urbanisme.

Un inventaire des glissements et mouvements de terrain survenus sur la commune de St Vincent a été rédigé à la demande de Monsieur le Préfet de l'Hérault et lui a été envoyé.

Pour des raisons pratiques, les agents communaux ont procédé à la réfection du raccordement du tuyau d'évacuation des eaux usées de l'habitation de M et Mme Grundy (Hameau de la Fontésie) entre celle-ci et la canalisation publique passant à son aplomb. Le coût (1200€) en sera payé par eux sous forme d'un don fait à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h10.

Fait à SAINT VINCENT d'OLARGUES, le 01/08/2016

***Bernard FONTES***

Maire